



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09045DGAL

**ARRÊTÉ du 26 juin 2009**

**portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées  
(CTPS)**

**Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,**

Vu le code rural et notamment les articles D. 661-1 à D. 661-11 ;  
Vu l'arrêté du 14 juin 2009 portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS),  
Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

**ARRETE :**

**Art. 1<sup>er</sup>** - Sont nommés au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) :

*En tant que président, vice-président et secrétaire général :*

Président : M. Vialle (Paul) ;  
Vice-président : M. Desprez (François) ;  
Secrétaire général : M. Leclerc (Christian).

*En tant que président du comité scientifique :*

M. Huyghe (Christian).

*En tant que membres du comité scientifique :*

M. Blancard (Dominique) ;  
M. Debaeke (Philippe) ;  
M. Grand (Claude) ;  
M. Guinebretiere (Jean-Paul) ;  
M. Renard (Michel) ;  
M. Meynard (Jean-Marc) ;  
M. This (Hervé).

**Art. 2** – Le Directeur Général de l'Alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 26 juin 2009

Pour le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,  
Le directeur général de l'alimentation

Jean-Marc BOURNIGAL